

## DEFI VOILE ETUDIANT 2026

31Janvier et 1 février

PORNICHET

AVIS DE COURSE

Grade 5a

### 1. Règles

1.1 La régate sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025 2028.
  - L'annexe utilisation des bateaux.
  - Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
  - Le règlement de ce championnat.
2. Les règles de classe J80 ne s'appliqueront pas.
3. Sécurité et équipement : durant l'ensemble du championnat, tous les pratiquants devront porter une brassière de sauvetage homologuée et fournie par l'organisation.
4. La décision de lancer une manche ou non est à la discrétion du président de comité de course, qui prendra en compte la météo, l'état de la mer et le niveau du public présent.

### 2. Publicité

#### PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux étant fournis, ils devront arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

### 3. Admissibilité et Inscriptions

3.1 **Admissibilité :**

- a. La régate est ouverte à tous les étudiants dans la limite de 24 équipages. Les inscriptions seront validées dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets avec une limite de 2 équipages par école dans un premier temps. L'inscription sera ensuite finalisée une fois le règlement effectué. Les bateaux sont fournis par l'organisation.
- b. Constitution des équipages : un équipage peut être composé d'étudiants issus d'un même établissement ou de la même académie. Les équipages devront être constitués de 4 à 5 étudiants avec un poids total maximum de 350kgs.
- c. Les licences F.F.Voile 2026 et FF Sport U 2025-2026 sont obligatoires et devront figurer dans le dossier envoyé.
- d. **Licence FFV** accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. Pour prendre la licence FFV, vous pouvez la prendre en ligne sur le site de l'APCC Voile Sportive.

# Le Défi Voile des Etudiants



- e. Licence FF Sport U et carte d'étudiant. Pour ceux qui ne possèdent pas la licence FF Sport U, contacter l'A.S. de votre établissement. -  
En cas de difficultés, contacter la ligue Pays de la Loire du Sport U.

## 3.2 Formalités d'inscription :

L'inscription de 400 € se fera une fois le dossier complet par l'envoi d'un lien de paiement. Elle comprend, la location bateau, la participation à la régate et « l'apéritif-débriefing » de la journée de samedi.

**La caution (Cf. §13) est à déposer par chèque uniquement, avant le 1<sup>er</sup> briefing.**

## 4. Programme et format du championnat

Le défi voile des étudiants 2025 est une régate de flotte collective ouverte à 24 équipages et courue sur 12 bateaux. Il sera donc mis en place un système de poules.

### Samedi 31 janvier :

- 8h30-9h30 : accueil et pesée des équipages.
- 9h30 : briefing skippers et tirage au sort bateaux.
- 10h30 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement pour les flottes A et B.
- 18h30 : Apéritif

### Dimanche 1er février :

- 8h30 : briefing skippers
- 9h30 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement pour les flottes Or et Argent.
- 17h00 : remise des prix.

## 5. Instructions de course

Les instructions de course seront envoyées par mail 1 semaine avant l'épreuve et affichées lors de la confirmation des inscriptions sur le tableau officiel.

## 6. Parcours

Les parcours seront définis lors des briefings du jour. Les parcours seront courus en baie de Pornichet et de type construit.

## 7. Classement

- 7.1 Le nombre de courses par jour est à la discrétion du comité de course.  
7.2 Le système de points à minima selon l'annexe A des RCV sera appliqué pour le classement des courses.  
7.3 L'épreuve sera validée s'il y a eu un minimum de 1 course courue et validée dans chacun des groupes



### APCC VOILE SPORTIVE

Port de Plaisance cedex 1

44380 PORNICHET

Tél : 09 53 35 88 51 Fax : 09 58 35 88 51

[www.apccvoilesportive.com](http://www.apccvoilesportive.com)



# Le Défi Voile des Etudiants



## 8. Système de Pénalités

L'annexe UF arbitrage direct pourra s'appliquer.

## 9. Limitations à la sortie d'eau

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 10. Communication radio

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux communications par téléphones portables.

## 11. Prix

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers équipages.

## 12. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régate entièrement sous leur propre responsabilité (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

## 13. Assurance

L'assurance est incluse dans les licences FFV et FF Sport U.

**Toutefois nous rappelons qu'en cas de sinistre, pour des dommages causés à un bateau tiers, l'assurance de la FFVoile applique une franchise de 900 €.**

**Nous conseillons vivement aux skippers de souscrire au rachat de cette franchise par l'intermédiaire de la FF Voile (184,5 € en 2025).**

Pour les dégâts occasionnés à votre propre bateau une franchise de 1500 € (assurance du bateau) est applicable qui correspond au montant de la caution. Les dégâts occasionnés aux voiles sur votre propre bateau ne sont pas couverts par l'assurance.



## 14. Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

APCC – 09.53.35.88.51

[contact@apcc-voilesportive.com](mailto:contact@apcc-voilesportive.com)

Adrien Marsaleix –

Ligue Pays de la Loire Sport U - 02.40.94.49.50

[paysdelaloire@sport-u.com](mailto:paysdelaloire@sport-u.com)

### ANNEXE ZONE DE COURSE PARCOURS CONSTRUISTS



Défi Voile Etudiant 2026 – 31 Janvier et 1er février 2025



## FEUILLE D'ENGAGEMENT

NOM de l'établissement : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Nom et Prénom du Skipper : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. ..... Mail : .....

### COMPOSITION DE L'EQUIPAGE

	NOM	Prénom	N° licence FFV	N° licence FFSU
Skipper				
Equipier				

Fait à : ..... le : .....

Signature du skipper :



APCC VOILE SPORTIVE

Port de Plaisance cedex 1

44380 PORNICHET

Tél : 09 53 35 88 51 Fax : 09 58 35 88 51

[www.apccvoilesportive.com](http://www.apccvoilesportive.com)

